



FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Règlement Championnat du 3000m et 5000m

Samedi 18 avril 2026 - Stade Punaruu

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Le championnat de Polynésie Française des 3000m et 5000m est organisé par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française - FAPF.

ARTICLE 2 : DATE, LIEU et HORAIRE

Le départ des courses le samedi 18 avril au stade Punaruu est fixé comme suit :

3000m CA - H et F : 18h00

5000m JU à MA4 H : 18h20

5000m JU à MA4 F : 19h00

Suivant le nombre d'inscrits l'organisation et les horaires pourront être modifiés.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Cette course est ouverte aux athlètes titulaires d'une licence compétition FFA/FAPF. La date limite pour prendre ou modifier une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au vendredi la veille du championnat.

Les licenciés FFA d'autres ligues peuvent participer mais ne peuvent prétendre au titre de champion de Polynésie.

ARTICLE 4 : OFFICIELS DE COURSE - Important

Chaque club participant devra fournir des compte-tours : 1 compte-tour pour 2 ou 3 athlètes inscrits, 2 pour 4 à 6 athlètes, etc.

ARTICLE 5 : LIEU ET DROIT D'INSCRIPTIONS

Il est demandé aux clubs de la FAPF de transmettre leurs engagements au plus tard à 20h, le mardi précédant le championnat au Bureau de la FAPF (bureau@fapf.pf) et à la Direction Technique de la FAPF (dt@fapf.pf)

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT

Selon les conditions météo un poste de ravitaillement où de l'eau sera disponible, pourra être placé sur la ligne droite opposée à la tribune officielle. Les ravitaillements personnels ne sont pas autorisés.

ARTICLE 7 : PORT DU MAILLOT

Cette journée étant une compétition officielle avec championnat, les athlètes devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

ARTICLE 8 : DOSSARDS

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 17h30. Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses pas, de porte-dossard.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS

Un titre de Champion de Polynésie Française sera décerné pour les hommes et les femmes dans chacune des catégories suivantes : Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1, 2, 3 et 4.

ARTICLE 10.1 : RAPPEL DES CATEGORIES FAPF

Catégorie	Années de naissance		Catégorie	Années de naissance	
Cadet	2009 à 2010		Master 1	1977 à 1991	
Junior	2007 à 2008		Master 2	1967 à 1976	
Espoir	2004 à 2006		Master 3	1957 à 1966	
Senior	1992 à 2003		Master 4	1956 et avant	

ARTICLE 11 : RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés (Médaille Or, Argent et Bronze).

Présence obligatoire des athlètes concernés sur les podiums.

ARTICLE 12 : RECLAMATIONS

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de dix mille (10 000) FCFP dans un délai maximum de trente minutes après l'affichage des résultats officiels.

En cas de non-recevabilité, les dix mille (10 000) FCFP seront retenus par la FAPF.

ARTICLE 13 : JURY D'APPEL

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce Jury sera composé du Directeur de réunion, du Juge Arbitre de course, et du Juge de chrono.

Article 14 : DROIT A L'IMAGE

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.